

BADMINTON CLUB DE L'ISLE D'ABEAU



En cas d'Accident...

Voici une petite procédure à appliquer en cas d'accident qui peut arriver en tant que joueur pendant un cours, un stage, un tournoi.

Lors d'un accident, le joueur à **5 jours** pour déclarer son accident et doit se rendre sur le site de la fédération et à ce lien

<http://www.ffbad.org/la-ffbad/l-assurance/>

Ensuite le joueur doit cliquer sur le lien "**je déclare mon accident en ligne**" et suivre la procédure.



A la suite de votre déclaration en ligne, n'oubliez pas de communiquer à votre club (info@lilotbad.fr) que vous avez eu un accident (lieu, date, blessure...) et nous tenir informer de la suite l'accident déclaré (état de santé...).

Dans chaque gymnase, à l'intérieur du placard du BCIA, une liste des personnes à contacter en cas d'urgence est présente.

Sportivement.

Le Badminton Club de L'Isle d'Abeau

www.lilotbad.fr